

Postulat des groupes radical et libéral - 3e voie autoroutière entre Lausanne et Genève - là aussi le canton doit s'engager

Développement

Préambule

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat de remettre rapidement un rapport au Grand Conseil concernant le calendrier et les modalités pour l'aménagement de deux fois 3 voies autoroutières entre Lausanne et Genève.

Ce postulat ne va pas à l'encontre de la 3e voie ferroviaire ; il l'accompagne.

Développement

Récemment, quelques accidents ont eu lieu sur nos autoroutes (dont un tragique à Bavois) ; ces accidents relancent la discussion sur la réalisation des bermes centrales en béton (appelées murs californiens) ou en acier de 1,2 mètre de hauteur, à l'occasion de la suppression — décidée par l'Office fédéral des routes (OFROU) — des haies et autres végétations entre les chaussées des autoroutes, pour d'autres motifs de sécurité routière (entretien périlleux).

Comme le porte-parole de l'Office fédéral des routes souligne, à la suite de ces accidents, que les grands axes autoroutiers seront les premiers à être réaménagés en ce sens, il faut pousser au plus vite la discussion sur une récente motion déposée au Conseil national, motion qui vise à élargir à moindre frais les tronçons autoroutiers surchargés, en profitant précisément de la suppression de la végétation des bermes centrales (l'OFROU a reconnu, fin janvier 2008, qu'un élargissement des autoroutes est possible de cette manière).

L'élargissement des tronçons autoroutiers surchargés a, par ailleurs, un effet positif sur la sécurité routière, comme l'indiquait clairement le rapport "Incidence de la réalisation de la 3e voie du contournement nord de Lausanne sur le taux d'accidents", publié en août 2000 par le Service vaudois des routes, rapport qui conclut que "cette analyse montre clairement que l'ouverture de ce tronçon à deux fois 3 voies a, en plus d'augmenter la fluidité du trafic, très significativement diminué le nombre d'accidents. Le taux d'accidents moyen du contournement nord avant les travaux est de 0,63 contre 0,22 après travaux. Le taux d'accidents a pu être diminué d'un facteur de 2,8 en passant de 2 à 3 voies."

Epalinges, le 15 avril 2008.

(Signé) *Pour les groupes radical et libéral : Alain Monod et 39 cosignataires*